

Bourgogne-Franche-Comté, une région prospère en bois

Activité des exploitations forestières et des scieries en 2018

La région Bourgogne-Franche-Comté continue d'enregistrer en 2018 une baisse du nombre de ses entreprises et une augmentation de la concentration des activités. Malgré cela la récolte augmente ainsi que les sciages issus de résineux. La région est toujours la 4^{ème} région de France pour la récolte notamment grâce au bois d'œuvre de feuillus et pour les sciages grâce aux bois sous rails et merrains. La récolte est toujours portée par le Doubs et la Nièvre pour ses conifères, accompagnés de la Haute-Saône grâce à ses feuillus. Le Doubs, la Nièvre et le Jura arrivent en tête pour les sciages. La Belgique reste le premier partenaire à l'export pour l'ensemble de la région.

En 2018, en Bourgogne-Franche-Comté, 497 entreprises travaillent dans le secteur de l'exploitation forestière et du sciage de bois. Cela représente une baisse de 6 % par rapport à l'année 2017. Dans le détail, on dénombre 425 entreprises dans l'exploitation forestière et 176 dans le travail de scierie. Parmi elles, 129 cumulent les deux activités. Le nombre de scieries a davantage décliné en raison de fermetures de petites structures.

La baisse s'observe depuis 2010 avec une baisse moyenne de de 1,1 % par an pour les exploitations forestières et 3,1 % par an pour les scieries.

Une activité d'exploitation très concentrée

Parmi les 425 exploitations forestières, 39 récoltent plus de 20 000 m³ par an tandis que 218 structures ne représentent que 2 % de la production. L'activité forestière est donc fortement concentrée autour de gros établissements. À eux seuls, ces derniers collectent près de 2 800 milliers de m³, soit près

Figure 1. Une hausse de la concentration des entreprises

Nombre d'entreprises ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté	2010	2017	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	France Évolution 2018/2017 (en %)
Exploitation forestière	466	442	425	-4,0	-2,4
Scierie	227	197	176	-11,0	-0,1
Total	564	529	497	-6,0	-2,0

Source : Agreste – Enquêtes exploitations forestières et scieries

ATTENTION : il peut y avoir un double comptage pour les entreprises effectuant des travaux de récolte et de sciage. Le total tient compte de ce phénomène et ne recompte pas deux fois les entreprises.

des trois quarts de la production totale.

La concentration de l'activité s'intensifie : cette tranche à très grande capacité compte 4 entreprises de moins mais son volume de bois travaillé est en légère progression par rapport à l'année 2017.

Hausse de la récolte de bois d'œuvre

La région Bourgogne Franche-Comté représente près de 12,6 % de la récolte nationale. Il s'agit de la

quatrième région productrice derrière la Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec 4,9 millions de m³, la récolte de bois en BFC augmente de 2 % au cours de l'année 2018, notamment pour les bois d'œuvre dont la production a progressé de 80 000 m³ soit une hausse de 3 %.

20 % de la récolte de grumes de feuillus françaises

En ce qui concerne les bois d'œuvre et notamment les grumes de feuillus, la région se classe seconde der-

rière la région Grand Est. Elle est 3^{ème} région également pour les grumes de conifères derrière la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes. Dans ces deux catégories la part de la région s'élève à 20 % des grumes de feuillus au niveau national, avec 25% pour les chênes, et 13 % pour celles des conifères. Au total la région récolte 15 % des grumes françaises.

La plus grande partie de la récolte s'effectue autour du secteur du bois d'œuvre conifères notamment dans l'est de la région. À celle-ci s'ajoute la production de bois d'œuvre issus de feuillus pour un total de 60 % des activités forestières régionales.

Les activités de bois de trituration et d'autres bois d'industrie concernent elles environ 20 % de la récolte. La région produit ainsi 10,5 % du bois de trituration et 12 % des autres bois industriels français. En 2018, tandis que la première activité baisse de 5 % entraînée par une chute de 9 % pour les conifères, la deuxième est en nette hausse de 17 %.

Si la part du bois énergie est plus faible (17 % de la récolte), cela peut s'expliquer par la relative douceur des hivers. Son augmentation est constante et a plus que doublé en 20 ans.

Hausse des produits accidentels en raison du début de crise des scolytes

La part de la production de produits accidentels a très fortement augmenté en 2018 et s'établit à 4,7 % de la récolte de grumes contre 1,2 % en 2017. Ce sont principalement des conifères, notamment les sapins-épicéas, qui subissent les accidents. Ainsi la production accidentelle de grumes de sapins-épicéas s'établit à 9 % en 2018 contre 2,8 % en 2017 dans la région. Cette forte hausse trouve son origine dans une épidémie de scolytes d'une intensité exceptionnelle. De nombreux foyers sont apparus dans toute la région. Associés à des conditions climatiques favorables, ces foyers se développent à partir de la fin de l'année 2018 en Bourgogne-

Figure 2. Hausse globale de la récolte

Volume récolté en milliers de m ³ de bois rond	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Part BFC/France (en %)
Bois d'œuvre			
Feuillus	1 045	2,6	19,2
<i>dont chêne</i>	613	+1	25,5
<i>dont hêtre</i>	234	+7	22,4
Conifères	1 930	+3	13,0
<i>dont sapin et épicéa</i>	1 238	+3	18,5
<i>dont douglas</i>	626	+3	21,4
Total bois d'œuvre	2 975	+3	14,8
<i>dont gestion durable</i>	1 462	+3	13,3
<i>dont exports</i>	132	-0,1	10,7
Bois de trituration			
<i>Feuillus</i>	500	0	12,0
<i>Conifères</i>	511	-9	9,0
Total bois de trituration	1 011	-5	10,5
<i>dont gestion durable</i>	504	-2	9,0
<i>dont exports</i>	199	+25	13,4
Autres bois d'industrie	91	+17	12,0
Bois énergie	828	+5	9,7
Total exploitation forestière	4 905	+2	12,6
<i>dont gestion durable</i>	2 429	+4	11,4
<i>dont exports</i>	369	+15	12,2

Source : Agreste – Enquêtes exploitations forestières et scieries 2017 et 2018

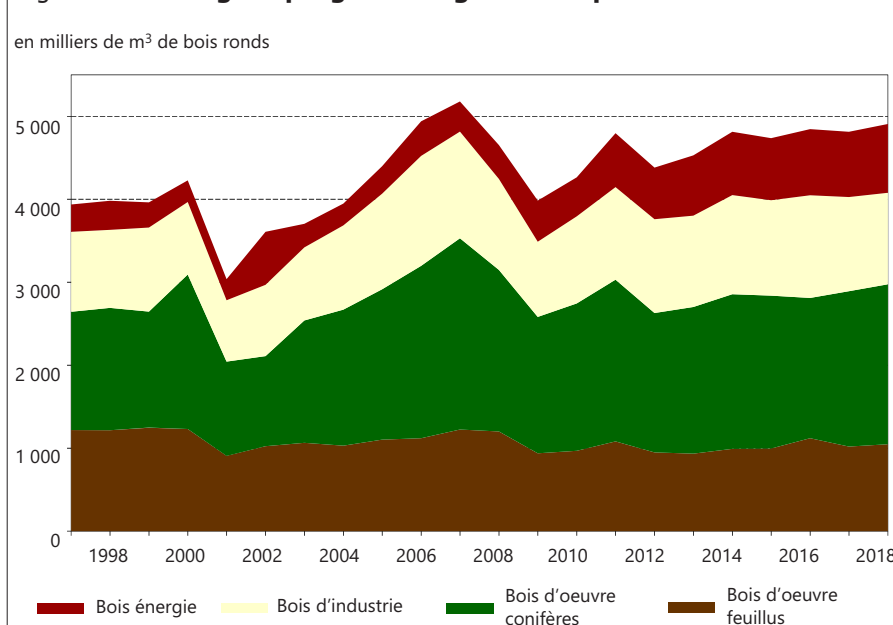
Franche-Comté et se poursuivent plus fortement courant de l'année 2019 (cf. encadré 1).

La Belgique premier partenaire à l'export

Au niveau du commerce extérieur, les exports de Bourgogne-Franche-

Comté augmentent de 15 %, Cette hausse est fortement soutenue par la progression de 25 % du bois de trituration. Afin de limiter l'export de grumes de feuillus en dehors de l'Union Européenne, l'ONF a créé un label « transformation Union Européenne » (cf. encadré 2). Les principaux partenaires se trouvent ainsi

Figure 3. Une légère progression globale depuis 2012



Source : Agreste – Enquêtes exploitations forestières et scieries 2017 et 2018

en Europe, avec en premier lieu la Belgique qui commerce avec la région à hauteur de 44 millions d'euros. Pour une partie d'entre eux les bois ronds ne font que transiter par la Belgique qui dispose de ports maritimes. Vient ensuite l'Italie qui est la première destination pour les bois bruts. La Suisse complète le podium, pays frontalier qui échange traditionnellement avec la région, elle se positionne sur le marché du bois scié essentiellement.

La région s'inscrit dans une démarche de gestion durable de ses ressources puisque près de la moitié du volume de bois exploité s'effectue dans des forêts certifiées autant pour le bois d'œuvre que pour celui destiné à la trituration.

La production de sciage portée par les résineux

La production régionale de sciages, bois sous rail et merrain s'élève à 1,51 million de en 2018. Après des évolutions en dents de scie et trois dernières années de nettes hausses, elle retrouve un niveau proche de celui observé avant la crise économique de 2008. Avec 18 % des volumes nationaux sciés, la Bourgogne-Franche-Comté est la 4^{ème} région française.

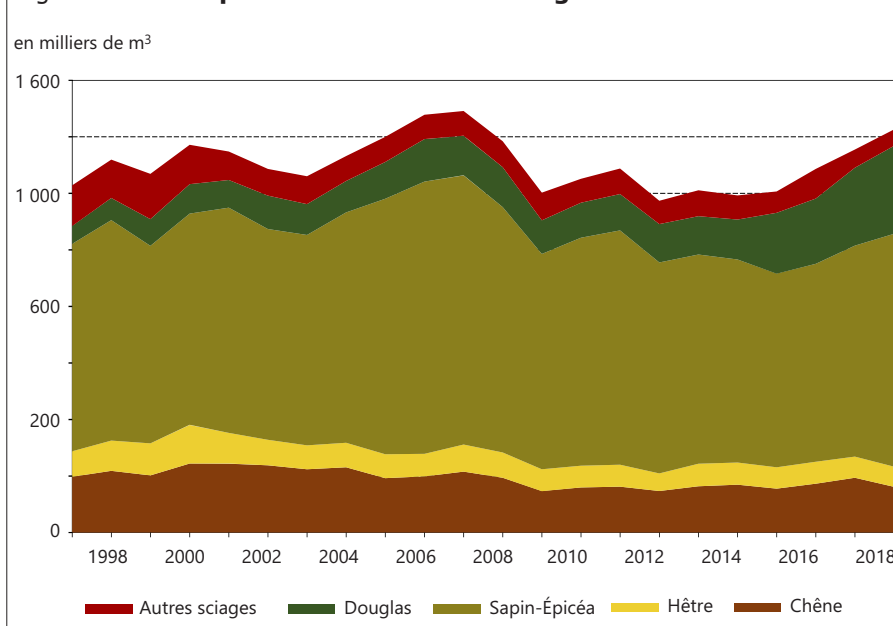
En 2018, les sciages progressent, à hauteur de 5 % par rapport à 2017 soit une hausse plus soutenue que la moyenne nationale (+1,1 %). Cette progression provient uniquement des sciages de conifères, notamment des sciages de douglas (+13 %) et des sapins et épicéas (+10 %). Ces progressions s'expliquent par la maturité des plantations de douglas du Morvan et par le volume d'épicéas scolytés. Les conifères représentent désormais près de 77 % des volumes sciés, dont près des trois quarts de sapin-épicéas. Avec 26 % du volume national scié en 2018, la Bourgogne-Franche-Comté conforte sa position de 2^{ème} région française pour le sciage de douglas derrière Auvergne-Rhône-Alpes. La Saône et Loire arrive en 1^{ère} position des départements régionaux avec un quart des volumes. En revanche, les volumes sciés en feuillus marquent une régression (-9 %) par rapport aux deux années précédentes portée par un net

Figure 4. Des sciages de douglas toujours en augmentation

Volume de bois scié en milliers de m ³	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Part BFC/France (en %)
Sciages de feuillus	275	-9	20,4
<i>dont chêne</i>	161	-14	25,5
<i>dont hêtre</i>	72	-5	20,1
Sciages de conifères	1 152	+11	17,1
<i>dont sapin et épicéa</i>	824	+10	22,3
<i>dont douglas</i>	311	+13	26,3
Total sciages	1 427	+5	17,6
<i>dont gestion durable</i>	510	+10	14,9
Bois sous rails, merrains	79	-4	38,3
Total sciages, bois rails, merrains	1 505	+5	18,1
<i>dont gestion durable</i>	534	+10	15,2
Produits connexes commercialisés (en tonnes)	1 303	-4	17,2
<i>dont produits destinés à la trituration</i>	681	-18	24,1
<i>dont autres utilisations</i>	622	+16	13,1

Source : Agreste - Enquêtes sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois 2017 et 2018

Figure 5. Une reprise de l'activité de sciage récente



Source : Agreste - Enquêtes exploitations forestières et scieries 2017 et 2018

recul des chênes (-14 %). Malgré ce recul, la région demeure la principale région française productrice de chênes avec 25 % des volumes sciés. La baisse du sciage de chêne peut s'expliquer par les difficultés d'accès à la ressource pour les scieries. En effet, les prix des grumes de chêne ont augmenté de 60 % entre 2013 et 2018, sans que les scieries puissent répercuter cette hausse sur les sciages. Ainsi, en 2018, des scieries ont eu recours au chômage technique par manque de matière première. Cette baisse des sciages de chêne s'explique dans une moindre mesure par le

fait que certains établissements ont réalisé de la deuxième transformation en 2018, pour la fabrication de parquets par exemple, à la place de sciages comptabilisés dans l'enquête.

38 % de la production de bois sous rail et merrain

Avec 78 900 de bois sous rail et merrain la région reste la première productrice au niveau national avec 38 % des volumes nationaux, malgré un recul pour la 2^{ème} année consécutive (-4 % en 2018). Le bois sous rail régional représente 81 %

des volumes. Les merrains sont de loin le produit le mieux valorisé. La production en gestion durable reste en hausse (+ 10 %) et représente désormais plus de 35 % des volumes sciés. La Nièvre et la Haute-Saône enregistrent les plus gros volumes avec près de 64 % de la production régionale de ces produits.

Recul des produits connexes de scieries commercialisés

Le sciage de grumes génère des volumes importants de sous-produits (plaquettes, chutes de sciages, sciures...). En 2018, le volume de produits connexes commercialisés marque un léger recul (-4 %) par rapport à 2017 pour s'établir à 1,3 million de tonnes. Ce recul est porté par les produits connexes destinés à la trituration qui pèsent pour moitié du volume total, l'autre moitié des produits connexes notamment les sciures et les plaquettes de scieries non destinées à la trituration progressent sur la période.

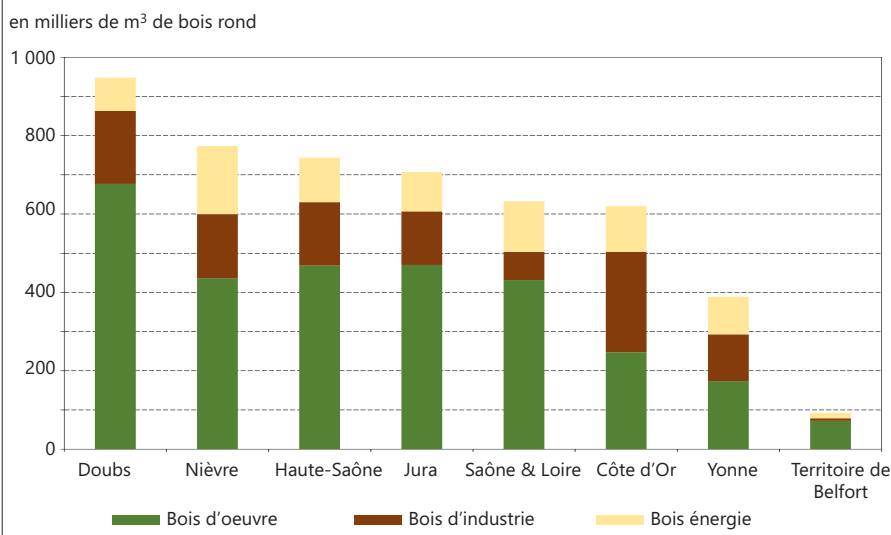
Les sciages écocertifiés de la région représentent 35 % des sciages en 2018. Cette part a augmenté de 10 points depuis 2014, la région comblant son retard, mais demeure inférieure au niveau national (42 %). Ils sont en progression de 10 % sur un an contre une progression de 2 % au niveau national.

Stabilité des exports de sciage

Avec 253 800 de sciages exportés, la région exporte 17 % de sa production totale en 2018, part identique à 2017. La part d'export de sciages de conifères et de feuillus a légèrement augmenté (respectivement + 1,2 point et +0,6 point) en 2018 tandis que le bois sous rail enregistre un repli avec 23 % de ce produit exporté (- 3 points par rapport à 2017).

Le premier pays d'export de produits sciés reste, comme pour les grumes, la Belgique. La Chine arrive en deuxième position, tandis que les Pays-Bas remontent de la 5^{ème} place en 2017 pour se situer à la troisième place du podium en 2018. La Belgique et les Pays-Bas

Figure 6. Le bois d'oeuvre principale production de la région



Source : Agreste – Enquête exploitations forestières 2018

sont le siège de courtiers et de ports maritimes.

Zoom sur les départements

Le Doubs est le premier département de la région en matière de récolte de bois. Sa première place s'explique par l'importance de la production de grumes de conifères. Son principal partenaire européen est l'Italie à laquelle il livre pour près de 7 millions d'euros de bois brut soit 50 % des exports régionaux de bois. Les sciages de conifères du département ont chuté de 19 % entre 2017 et 2018. Ainsi, les sciages totaux du département ne représentent plus que 25 % des sciages régionaux en 2018 contre 30 % en 2017.

Second département pour sa production de bois, la Nièvre produit elle aussi essentiellement des grumes de conifères issus du Mor-

van mais occupe également la première place en matière de production de bois énergie. Elle commerce en grande partie avec la Belgique et les Pays Bas, auxquels elle fournit essentiellement des produits issus du sciage. Suite à la baisse des sciages du Doubs, la Nièvre devient le premier département en matière de sciage de bois avec seulement 8 % des scieries régionales.

La Haute-Saône complète le podium en s'appuyant sur la première production de grumes de feuillus de la région. Elle commerce essentiellement avec l'Allemagne et l'Italie sous forme là aussi de produits de sciage. Sa production, notamment de grumes, a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente et atteint son niveau le plus haut depuis plus de 10 ans. De grosses entreprises de récolte et sciage du bois ont des sièges sociaux en dehors de la région, les

Figure 7. Des disparités territoriales

Sciages, merrains, et bois sous rails par département en milliers de m³ de bois sciés	2018
Côte-d'Or	231
Doubs	346
Jura	244
Nièvre	5
Haute-Saône	149
Saône-et-Loire	122
Yonne	5
Territoire de Belfort	0
Bourgogne-Franche-Comté	1488

Source : Agreste – Enquête exploitations forestières 2018

grumes récoltées sont ainsi en majorité sciées en dehors du département plaçant la Haute-Saône au 5^{ème} rang régional pour son sciage.

Suit ensuite le Jura qui a la même spécialisation que le Doubs avec une majorité de grumes de conifères, mais dans des proportions moindres. Ses produits transformés partent à l'export vers le Royaume-Uni. Le département est le premier partenaire commercial de la région vers les îles Britanniques avec plus de 50 % des volumes issus du sciage. La récolte de bois a progressé de près de 10 % par rapport à l'année 2017 et repasse la barre des 700 000 m³, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2007. Son sciage de grumes a augmenté de 9 % entre 2017 et 2018 grâce à une hausse de sciage de conifères. Ses sciages représentent 16 % des

sciages régionaux la plaçant au 3^{ème} rang régional.

La Saône-et-Loire suit avec la troisième production de grumes de conifères. C'est le second exportateur régional avec quatre partenaires majeurs que sont la Belgique, la Suisse et l'Italie pour les produits transformés et le Canada pour les bois bruts. Avec une récolte en baisse d'environ 4% par rapport à l'année dernière, le département enregistre néanmoins sa plus faible récolte depuis 2013. Son sciage de bois a baissé de 19 % entre 2017 et 2018.

La Côte-d'Or propose un modèle de production différent des autres avec le plus gros volume de bois de trituration régional qui représente plus de 40 % de sa production totale. C'est le premier exportateur de bois en région

Bourgogne Franche-Comté. Sa production va principalement vers la Belgique (50%) puis les Pays-Bas, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, l'Italie. La Côte-d'Or se situe au 4^{ème} rang régional pour son sciage. Elle enregistre une faible baisse entre 2017 et 2018 (-1,8 %).

Enfin l'Yonne et le Territoire de Belfort complètent ce classement avec une production basée sur les grumes de feuillus pour le premier et celles de conifères pour le second. Bien que le Territoire de Belfort figure toujours au dernier rang des départements en terme de récolte, celle-ci a augmenté de 44 % entre 2017 et 2018, en particulier suite à une hausse de la récolte de grumes de conifères. Le Territoire de Belfort ne possède aucune scierie dans le département.

Encadré 1

Les canicules et stress hydriques répétés sont très dommageables pour les forêts de la région

L'été 2019 est l'un des plus chauds enregistrés. La température en moyenne sur la France et sur l'année a atteint 13,7 °C, dépassant la normale 1981-2010 de 1,1 °C. En région, l'excédent est proche de 1,4°C. L'année 2019 se classe ainsi au 3^{ème} rang des années les plus chaudes depuis 1900 derrière 2018 et 2014, avec deux canicules courtes mais exceptionnellement intenses. Le nombre de jours de chaleur (> 25°C) est supérieur de + 50 % à la normale et le nombre de jours de fortes chaleur (> 30°C) est supérieur de + 130 % à la normale.

Cette canicule, exceptionnellement précoce, et intense, même en altitude, s'est accompagnée d'un important stress hydrique. En effet, le déficit hydrique s'est accentué mois après mois jusqu'en septembre, même si grâce à un dernier trimestre très humide, le déficit annuel est faible sur la majeure partie de la région. Au début de l'été, les précipitations étaient ainsi très déficitaires en Bourgogne (Yonne, Nièvre, Nord Côte-d'Or), souvent moins de 100 mm en 3 mois (juin-août).

Ce nouvel épisode caniculaire et cet important stress hydrique sont donc intervenus sur des arbres souvent déjà affaiblis par les sécheresses des années précédentes. Les forêts bourguignonnes et franc-comtoises ont ainsi été confrontées à une situation de crise sanitaire tout à fait exceptionnelle, en intensité et en étendue.

Ces épisodes répétés ont ainsi affecté bon nombre d'essences, notamment celles implantées en dehors de leur optimum écologique (tels les épicéas, sapins pectinés ou douglas en secteur de basse altitude). Une épidémie de scolytes (typographe, chalcographe) est ainsi apparue dès la fin 2018 dans l'Est du pays et s'est accentuée dans les peuplements d'épicéa sur l'ensemble de la région jusqu'à une altitude de 900 mètres. Cette épidémie s'est également étendue en 2019 aux peuplements de sapins pectinés, notamment de plaine et sur les contreforts montagneux.

Concernant les feuillus, des dépérissements massifs et brutaux de hêtre ont été notés en Franche-Comté selon un axe Gray-Belfort dès le printemps. L'importance du phénomène tant par son impact au niveau des arbres que par son étendue (plusieurs milliers d'ha) est de nature inédite. Plus localement sur ces mêmes zones, des charmaies ont présenté la même symptomatologie de dépérissements. Les chênaies n'ont pour l'heure pas exprimé de symptômes prégnants de dépérissements consécutifs aux derniers stress climatiques, ceux-ci s'exprimant généralement quelques années après l'aléa sur cette essence.

Une vigilance sanitaire accrue devra être portée en 2020 sur ces peuplements affaiblis, notamment au moment du débourrement printanier, pour en évaluer l'impact en particulier sur les hêtraies, les chênaies et les sapinières. Le risque est fort que ces peuplements soient colonisés par des parasites de faiblesse (insectes, champignons...), engendrant des processus de dépérissement.

Encadré 2

Label « transformation Union Européenne »

Ce label a été créé en septembre 2015 dans le but de restreindre l'accès aux ventes publiques de lots à dominante bois d'œuvre de Chêne aux seuls acheteurs s'engageant à une première transformation du Chêne au sein de l'Union Européenne. En adhérant à ce label, l'acheteur, exploitant ou scieur, s'engage à transformer ou faire transformer l'ensemble de ses bois ronds de chêne acquis en France sur le territoire de l'UE. L'ONF, principal vendeur de chêne s'engage de son côté à réserver aux acheteurs labellisés un accès privilégié à la ressource.

Définitions et sources

Bois d'œuvre : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée ou déroulée.

Bois d'industrie : bois de petite dimension destiné à l'industrie de la pâte à papier, des panneaux de particules agglomérées (bois de trituration) et poteaux.

Merrain : planche de chêne qui sert essentiellement à la fabrication de tonneau.

Bois sous rail : bois utilisé pour la fixation des rails ferroviaires ou traverses de chemin de fer. Il est également commercialisé sur le marché porteur des traverses paysagères.

Bois énergie : nom donné à toutes les applications combustibles, plaquettes, granulés de bois ou bois bûche.

Bois accidentel : bois récolté en raison de problèmes sanitaires ou climatiques qui touchent certaines espèces, avec comme exemple les scolytes qui ont obligé les professionnels de la filière à abattre un bon nombre d'arbres touchés.

Produits connexes : Chutes de bois utilisées dans la conception de panneaux de bois, de produits de chaufferie ou encore de pâte à papier.

Le mètre cube de bois rond est le volume du produit de l'exploitation forestière avant toute la transformation. Il correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

Sources

Agreste – Enquêtes exploitations forestières et scieries de 1999 à 2018

Agreste – Indices des prix des grumes

Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects – exportations 2017 et 2018

www.agreste.agriculture.gouv.fr

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté**

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Pierre Froissart - Nellie Rodriguez
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2020